

Votre maison à partir de 1.338€/ mois ! ()**

Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Simulations faites sans tenir compte d'éventuels frais de dossiers bancaires.

Lot commercial n° M13 de la résidence Le Parc Des Moissons à BREVAL. Sous réserve de conclusion d'un contrat de réservation pour l'acquisition de sa 1ère résidence principale entre le 13/03/2026 et le 30/04/2026 et réitération de la vente dans les délais stipulés au contrat de réservation et sous réserve d'obtention des prêts aux conditions suivantes. Cette simulation est communiquée à titre informatif ; elle est établie sur la base de taux moyens du marché constatés au 17/02/2026 pour diverses situations comparables. Cette présentation indicative ne constitue en aucun cas une offre commerciale de financement et n'a aucune valeur contractuelle. Exemple de financement établi par VOUS FINANCER pour LE PARC DES MOISSONS, pour l'acquisition d'une résidence principale d'un montant de 335.000 € TTC (hors frais) avec un apport personnel de 50.000 €. L'opération est réalisée en zone B2, par un couple avec 2 enfants dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 51.370 €, susceptible de bénéficier d'un PTZ sous réserve du respect des articles L.31-10-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et R.31-10-1 et suivants du CCH relatif aux conditions d'application du PTZ. Cet achat est réalisé au moyen de 2 prêts :

*d'une part grâce à un **prêt à Taux zéro d'un montant de 92.400 €** d'une durée de 15 ans. Mensualités (hors assurance) de 0 € pendant 2 ans, puis 592 € pendant 13 ans. Coût total 3.465 € (cotisation d'assurance uniquement). La cotisation d'assurance est de 0.25 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100%.

*D'autre part grâce à un **prêt principal d'un montant de 192.600 €** d'une durée de 25 ans : prêt amortissable à taux fixe pendant toute la durée du contrat. Mensualités (hors assurance) de 1.287,76 € pendant 2 ans, puis 695,76 € pendant 13 ans et 1.287,76 € pendant 10 ans. Coût 101.375 € (intérêts). TAEG 1.36%. Taux nominal 3.30%. La cotisation d'assurance est de 0.25 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100%. L'assurance est une assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail pour un emprunteur âgé de moins de 35 ans à la date de l'offre. La mensualité globale lissée sera de 1.338 € pendant 25 ans.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées (article L.312-5 du code de la consommation).

AUQUEL TU DOIS AJOUTER CELLE-CI /

SARL 3D COURTAGE, agence franchisée indépendante, membre du réseau VOUSFINANCER,

au capital de 1000 € - Immatriculé au RCS de Versailles sous le n° 938240736

Adresse : 80 route de Mantes 78240 Chambourcy – tel 01 39 08 07 18– mail : chambourcy@vousfinancer.com

Siège social : 80 route de Mantes 78240 Chambourcy

Courtier en opérations de banque et courtier et mandataire d'assurances, immatriculé au registre de l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 25002429

Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier

